

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### Compartiment TIME FOR AFRICA Action I - ISIN FR0012596583 - SICAV SKYLAR n°2 Cet OPCVM est géré par SKYLAR France

#### Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment TIME FOR AFRICA, de classification diversifié, a pour objectif de rechercher une performance, sur la durée de placement recommandée, en investissant 75% minimum de son actif dans des titres de sociétés cotées exposées à l'Afrique, à savoir cotées soit directement en Afrique soit en dehors de l'Afrique mais dont tout ou partie du secteur d'activité est exposé à l'Afrique.

Le processus d'investissement est basé sur la construction d'un portefeuille diversifié fondé sur une approche "Top-down" reposant sur une analyse macroéconomique et géopolitique afin de déterminer les pays et/ou les zones géographiques du continent africain les plus prometteurs en termes de couple rendement/risque.

Au sein des pays et zones déterminées, l'approche basée sur une analyse multicritères des sociétés permettra de sélectionner les meilleures idées d'investissement.

L'univers d'investissement est mondial; le compartiment s'assurant que les caractéristiques des places de cotations et la liquidité des entreprises sont compatibles avec son mode de gestion.

Il n'existe aucune contrainte liée à la taille de capitalisation ou géographique. A ce titre, TIME FOR AFRICA peut investir jusqu'à 100% de son actif dans des petites capitalisations ou des actions cotées sur des marchés situés dans des pays émergents, les deux offrant une liquidité plus restreinte que les actions de grandes capitalisations ou de sociétés cotées sur des marchés de pays développés. Le risque de change n'est pas systématiquement couvert ; il peut atteindre 100%.

TIME FOR AFRICA peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres non cotés de sociétés exposées à l'Afrique. TIME FOR AFRICA pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des

marchés réglementés français ou étrangers ou de gré à gré, en vue de couvrir les risques actions, taux et change ou d'exposer/ surexposer le compartiment aux risques actions et/ou taux.

L'exposition globale du portefeuille aux marchés actions est comprise entre 0 et 130 % de l'actif net. En effet, en cas de stress annoncé au niveau mondial quel que soit le secteur, le gérant pourra décider de diminuer totalement ou partiellement l'exposition du compartiment aux marchés actions.

Il est précisé que l'exposition maximum en actions d'une même société ne représente pas plus de 10% de l'actif net du compartiment TIME FOR AFRICA, obtenue en additionnant les positions longues prises sur les actions et les instruments dérivés.

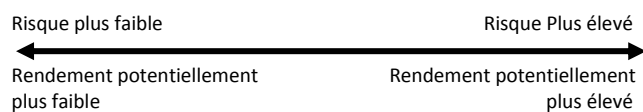
La part de l'actif net de TIME FOR AFRICA non investie en actions peut être investie en titres de créances et instruments du marché monétaire.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les revenus nets de cet OPCVM sont intégralement capitalisés. La Souscription d'Actions I s'adresse à tout souscripteur et plus particulièrement à des investisseurs institutionnels français ou étrangers et des investisseurs individuels fortunés (high net worth individuals) français ou étrangers.

La valeur liquidative est établie quotidiennement chaque jour de bourse ouvré, à l'exception des jours fériés légaux en France. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur simple demande qui doit être reçue au plus tard par BNP Paribas Securities Services avant 16h00 (heure de Paris) chaque jour d'établissement de la valeur liquidative. La date de règlement des rachats est fixée à cinq jours ouvrés suivant la date d'établissement de la valeur liquidative (J+5).

#### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM est classé dans cette catégorie en raison de son exposition aux marchés actions, taux, crédit et change.

Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse (1) du tableau ci-dessus ne signifie pas un investissement sans risque.

Risques non pris en compte intégralement dans l'indicateur, auxquels l'OPCVM peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

**Risque de liquidité** : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur les

marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs avec pour conséquence un possible baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'une contrepartie l'empêchant d'honorer ses engagements envers l'OPCVM.

**Le risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : il représente le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

## Frais

Les frais et commissions couvrent les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant investissement

Frais d'entrée	5% TTC max.
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le montant de votre souscription à l'entrée avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués. L'investisseur peut contacter son conseiller ou son distributeur afin d'obtenir le montant effectif des frais d'entrée.

### Frais prélevés par l'OPCVM annuellement

Frais courants	1,8% TTC de l'actif net moyen
----------------	-------------------------------

Le pourcentage indiqué est une estimation. L'Action I a été créée le 20/08/2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les frais de performance et les frais de transaction sauf si des frais d'entrée ou de sortie sont payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	15% TTC de la performance annuelle de l'OPCVM au-delà de 7%
---------------------------	---

Pour de plus amples informations sur les frais, charges et modalités de calcul de la commission de performance, veuillez vous référer aux pages 32 et 33 du prospectus qui est disponible auprès de SKYLAR France ainsi que sur le site internet [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu)

## Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication utile de la performance passée.

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

L'action I du compartiment TIME FOR AFRICA a été créée le 20/08/2015.

La devise de l'Action est l'Euro.

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire:** BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM :** De plus amples informations sur l'OPCVM : copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tous documents périodiques ultérieurs, rédigés en français, sont disponibles gratuitement auprès de SKYLAR France - 71-73 avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS - ainsi que sur le site internet [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu)

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :** La valeur liquidative est disponible auprès de SKYLAR France (Tél : +33 1 56 59 63 63) ou sur le site Internet: [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu) et les sites internet d'informations financières.

**Politique de rémunération :** les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu). Un exemplaire papier sera remis gratuitement sur demande.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

*La responsabilité de SKYLAR France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.*

*L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet [www.skylar.eu](http://www.skylar.eu)*

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
SKYLAR France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 07/07/2016.